

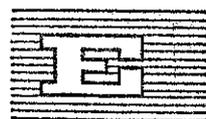
NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE

E/CONF.69/L.53(Abstract)
17 août 1977

FRANCAIS
Original : ANGLAIS



TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES

Athènes (Grèce)

17 août - 7 septembre 1977

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire

RECHERCHE SUR LE TERRAIN DES DONNEES RELATIVES
AUX NOMS GEOGRAPHIQUES
DANS LA PROVINCE DE L'ONTARIO (CANADA^{EE})

Procédures approuvées
par
l'Ontario Geographic Names Board
(Commission des noms géographiques de l'Ontario)

Document soumis par le Gouvernement canadien

Résumé

La Commission des noms géographiques de l'Ontario a mis au point des procédures pour la recherche sur le terrain des données relatives aux noms géographiques. Ces procédures sont efficaces quand on veut soumettre une zone à une recherche toponymique détaillée et permettent d'obtenir une nomenclature géographique précise pour la production de répertoires, de cartes marines et de cartes topographiques.

Voici les méthodes utilisées : préparation de la recherche sur le terrain, entrevues personnelles et interprétation des données. La préparation fait intervenir l'étude de la zone couverte par la carte et l'examen des matériaux écrits pour déterminer les problèmes qui se posent. Les personnes recommandées ou choisies pour l'enquête sont des habitants de la zone représentatifs des divers groupes d'âge ainsi que des principales cultures et/ou activités économiques de la zone.

A l'occasion des entrevues personnelles les problèmes de toponymie sont identifiés et on enregistre l'emplacement exact, la durée d'utilisation des noms, leur origine et leur traduction ainsi que d'autres renseignements pertinents.

L'interprétation des données comprend plusieurs opérations : exploitation et organisation des données, puis recherches consécutives. Des questions posées par téléphone ou des recherches historiques permettent souvent d'éclaircir les problèmes d'orthographe, d'origine et d'usage. Parmi les autres facteurs intervenant dans l'exploitation des données relatives aux noms géographiques on peut citer les considérations cartographiques, les noms déjà donnés aux détails qui constituent ou chevauchent les frontières entre provinces ou entre pays et l'élaboration d'un nom pour un détail qui n'a pas de nom connu.